



Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général au
Capital social de 10.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble friabase,
Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-KAL/037.480A/2011.

DECISION DE L'ACTIONNAIRE UNIQUE TENANT LIEU D'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINNAIRE DE LA SOGUIPAMI S.A

LE MERCREDI 21 JANVIER 2026

RESOLUTIONS

L'an deux mille-vingt-six, le vingt un janvier;

Les représentants de l'actionnaire unique de la société Anonyme dénommée « **Société guinéenne du patrimoine minier (SOGUIPAMI)** », se sont réunis au siège du Ministère des Mines et de la Géologie, sis à Conakry, Commune de Kaloum, à partir de 12H30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.**
- 2. Présentation des Rapports général et spécial du Commissaire aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;**
- 3. Approbation des comptes de l'exercice 2025 et affectation du résultat ;**
- 4. Quitus aux administrateurs et décharge au commissaire aux comptes**
- 5. Pouvoirs pour formalités.**

Première résolution : Approbation des comptes

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président du conseil d'administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et la lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2025 qui se soldent par une résultat bénéficiaire net après impôts de GNF 124.579.271.274. *SB*

../..



Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée générale ordinaire décide de la répartition suivante de ce résultat :

- Réserves facultatives : GNF : 38 588 005 999
- Dividendes à l'Etat : GNF : 100 000 000 000
- Report à nouveau : GNF : 30 541 203 948.

Cette résolution est adoptée par les deux représentants de l'Etat actionnaire unique.

Deuxième résolution : Approbation des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports, général et spécial du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice 2025, approuve lesdits rapports.

Cette résolution est adoptée par les deux représentants de l'Etat actionnaire unique.

Troisième résolution : Quitus

L'Assemblée générale ordinaire donne **quitus** de l'exécution de leurs mandats à **tous les Administrateurs et décharge au Commissaire aux comptes** pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercices clos les 31 décembre 2025.

Cette résolution est adoptée par les deux représentants de l'Etat actionnaire unique.

Quatrième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale ordinaire donne, pouvoirs à tout porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prescrites par la loi.

Ont signé pour l'actionnaire unique

**Le Ministre des Mines
et de la Géologie**



Bouna SYLLA



**Le Ministre de l'Economie
et des Finances**



Mourana SOUMAH



Société Guinéenne du Patrimoine Minier « SOGUIPAMI SA »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration et Directeur Général
au Capital social de 10.000.000.000 GNF. Siège social : Immeuble
friabase, Commune de Kaloum, Conakry- Guinée. RCCM : GC-
KAL/037.480A/2011.

RESOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Après présentation du rapport de gestion de la Direction générale et lecture du rapport du commissaire aux comptes au titre de l'article 715 de l'OHADA sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025, confirmant que les chiffres présentés par la SOGUIPAMI représentent la situation financière de la société à la date sus indiquée ; le Conseil arrête les comptes et le bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2025 qui se soldent par un résultat bénéficiaire net d'impôts de **GNF 124.579.271.274**.

Les états financiers présentés se caractérisent par les données suivantes :

Total bilan :	GNF: 239.182.035.238
Capital social :	GNF : 10.000.000.000
Capitaux propres :	GNF : 179.946.137.231
Total Chiffre d'affaires :	GNF : 306.977.815.088
Résultat Net (Bénéfice) :	GNF : <u>124.579.271.274</u>

Ce résultat bénéficiaire sera réparti comme suit :

Réserves facultatives :	GNF : 38 588 005 999
Dividendes à l'Etat :	GNF : 100 000 000 000
Report à nouveau :	GNF : 30 541 203 948 (dont GNF 5 961 932 674 de report à nouveau antérieur).

Pour le conseil d'Administration

Le président

M. Bouna SYLLA



Le vice-Président

M. Mourana SOUMAH

La secrétaire

Hadja Rayhanatou DIALLO

